



## Arrêt de travail

-----  
Par Ben54

Bonjour,

Je viens de recevoir mon bulletin de salaire de août et je suis noté en absence non autorisée du 25 au 26 août hors j'ai envoyé par mail à mon N+2 mon arrêt de travail le 25 août ( arrêt du 24 au 27 août mais seulement le 25 et le 26 travailler) et donner en main propre le 29 août.

Merci de votre aide